

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, MM. Eric CORREIA, Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Henri LECLERE, Mmes Claire MORY, Françoise OTT, Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jacques VELGHE, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Philippe BAYOL, Xavier BIDAN, Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Françoise OTT, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Benoit LASCOUX à Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD à Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, M. François BARNAUD à M. Patrick ROUGEOT, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, M. Pierre AUGER à Mme Annie ZAPATA, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à Mme Marie-France DALOT

Etaient excusés : Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mmes Célia BOIRON, Corinne COMMERNAT, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 36

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 49

Secrétaire de séance : M. Alain CLEDIERE

PROJET ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE DU GRAND GUERET

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Le projet de fonctionnement est le document de référence qui définit les missions et les projets du Relais Petite Enfance (RPE), en décrivant les enjeux, les moyens mis à la disposition de celui-ci (locaux, personnel, matériel, organisation), en déclinant les indicateurs d'évaluation. Il est élaboré pour 4 ans (la reconduction n'étant pas tacite), soit du 01/01/2023 au 31/12/2026.

La durée du précédent contrat, prévue initialement sur la période 2021-2024 a été ramenée par avenant à 1 an, afin que la période du projet du RPE coïncide avec la CTG (Convention Territoriale) qui va remplacer le Contrat Enfance Jeunesse pour les établissements d'accueil du Jeune Enfant à partir de 2023 sur le territoire du Grand Guéret.

Le travail d'évaluation du précédent projet (2021-2022), de diagnostic et de formalisation des actions du futur projet, a été réalisé par la coordonnatrice petite enfance et les animatrices du RPE. Les grands axes du projet de fonctionnement ont été validés par les partenaires financiers et par les élus de la commission Petite Enfance (cf. annexe).

Il apparaît que le RPE est bien identifié par les familles et les assistants maternels comme lieu d'information sur les modes de garde en accueil individuel (assistant((e)s maternel(le)s) et l'articulation entre les différents dispositifs existants (EAJE et assistant(e)s maternel(le)s)) dans les réponses apportées aux familles est satisfaisant.

Le RPE va poursuivre ses actions pour répondre à ses missions d'information et d'accompagnement des familles et des assistantes maternelles notamment en devenant un guichet unique ce qui permettra de centraliser l'information sur tous les modes de garde du territoire.

Le projet de fonctionnement sera examiné en Commission d'Action Sociale de la CAF au premier trimestre 2023. Une fois celui-ci validé, une convention d'objectifs et de financement conditionnant le versement de la prestation de service sera établie entre la CAF et la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance du Grand Guéret 2023-2026, joint en annexe,
- d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée, à signer le nouveau projet du Relais Petite Enfance du Grand Guéret 2023-2026,
- d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée, à solliciter les subventions auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Creuse,
- d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Alain GLEDIERE